



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**

# **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE**

**N° 3 DU 11 JANVIER 2011**

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr)  
*rubrique Publications*

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**03 0001**

SERVICE DES RESSOURCES ET DE LA LOGISTIQUE  
Bureau de la logistique et du courrier

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE  
ET DE DIFFUSION**

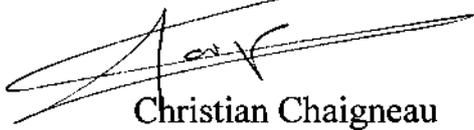
Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du  
11 janvier 2011 a été affiché ce jour ;

le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture  
: [www.maine-et-loire.pref.gouv](http://www.maine-et-loire.pref.gouv).

A Angers, le 11 janvier 2011

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire administratif



Christian Chaigneau

# SOMMAIRE

## **I ARRETES**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE

- Arrête SG-CHS-2010/01, fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité de la direction

départementale des territoires de Maine et Loire.....5

**II AUTRES**.....7

Néant

# **I - ARRETES**



**PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE**

**Direction départementale  
des territoires de Maine et Loire**

secrétariat général  
ressources humaines

Arrêté SG-CHS-2010/01

**ARRETE DU 16 DEC. 2010**

**fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité  
de la direction départementale des territoires de Maine et Loire**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2010 portant création du comité d'hygiène et de sécurité de la DDT de Maine et Loire ;

**ARRETE**

**Article 1er**

Considérant les résultats des élections au comité technique paritaire consignés au procès-verbal de dépouillement du scrutin du 19 octobre 2010, sont habilités à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité susvisé, les organisations syndicales suivantes :

O.S.	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CGT	3	3
UNSA	2	2
FO	2	2

**Article 2**

Les syndicats ci-dessus énumérés doivent désigner leurs représentants titulaires et suppléants pour le 31 décembre 2010 au plus tard.

Le directeur départemental,

Sylvain MARTY



## **II - AUTRES**

- Néant

